



Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Fuchsine phéniquée

Numéro de Produit: 3219

Autre Identification des Numéros de Produit: 3219-16

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company

Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions de Danger:	Conseils de Prudence:
Toxicité Aiguë - Inhalation	Catégorie 2	H330	P260, P271, P285, P304+P340, P310, P320, P403+P233, P405, P501
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 1	H318	P280, P305+P351+P338, P310
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Organes cibles spécifiques/Toxicité systémique suite à une unique exposition	Catégorie 1	H370	P260, P264, P270, P307+P311, P321, P405, P501
Organes cibles spécifiques/Toxicité systémique suite à une exposition répétée	Catégorie 2	H373	P260, P314, P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H350	Peut provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de Données de Sécurité

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P307+P311	EN CAS d'exposition: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P310	Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P320	Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.).
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H ₂ O	18.01 g/mol	7732-18-5	79.17
Alcool éthylique	CH ₃ CH ₂ OH	46.06 g/mol	64-17-5	10.68
Phénol	C ₆ H ₅ OH	94.11 g/mol	108-95-2	5.92
Fuchsin de base	C ₁₉ H ₁₈ ClN ₃	323.81 g/mol	569-61-9	3.11
Alcool isopropylique	CH ₃ CHOHCH ₃	60.09 g/mol	67-63-0	0.59
Alcool méthylique	CH ₃ OH	32.04 g/mol	67-56-1	0.53

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation avec une sensation de brûlure et des picotements et avec des lésions possibles à la cornée et la conjonctive.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Résulte en un assèchement et des fissures qui peuvent entraîner des infections secondaires et la dermatite.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas provoquer de vomissements. Donnez une grande quantité d'eau. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Provoque de graves lésions des yeux Mortel par inhalation Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. DANGER ! Peut être nocif en cas d'ingestion. Contient un carcinogène possible. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Diluer avec de l'eau et contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. Pour les yeux, consulter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut provoquer une irritation avec une sensation de brûlure et des picotements et avec des lésions possibles à la cornée et la conjonctive. CONTACT AVEC LA PEAU: Résulte en un assèchement et des fissures qui peuvent mener à des infections secondaires et des dermatites. EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ: Contient un matériau qui a montré qu'il causait le cancer chez les animaux et qui peut être lié au cancer chez les humains.



Fiche de Données de Sécurité

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirez à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Laver les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Ne pas provoquer de vomissements. Donnez une grande quantité d'eau. Appelez immédiatement un médecin.

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser un produit chimique sec, la mousse antialcool, ou du dioxyde de carbone pour éteindre les feux Approximativementnants.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet à débit constant ou tout autre mode de pression positive.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Contenir le déversement. Ne pas rincer à l'égout. Absorber avec un matériau inerte approprié (vermiculite, sable sec, etc.) et placer dans un conteneur de déchets chimiques pour une élimination appropriée dans une installation d'élimination des déchets approuvée. Ventiler la zone de déversement. Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits. Conserver à la température ambiante.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Phénol (108-95-2)	TWA	USA	5 ppm TWA; 19 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Phénol (108-95-2)	TLV-TWA	USA	5 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Phénol (108-95-2)	TWA	USA	"5 ppm TWA; 19 mg/m ³ TWA" As Phenol [108-95-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Phénol (108-95-2)	TLV-TWA	USA	"5 ppm TWA" As Phenol [108-95-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Phénol (108-95-2)	TWA	USA	"5 ppm TWA; 19 mg/m ³ TWA" As Phenol [108-95-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Phénol (108-95-2)	TLV-TWA	USA	"5 ppm TWA" As Phenol [108-95-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Phénol (108-95-2)	TLV-TWA	USA	"5 ppm TWA" As Phenol [108-95-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Phénol (108-95-2)	TWA	USA	"5 ppm TWA; 19 mg/m ³ TWA" As Phenol [108-95-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Phénol (108-95-2)	TLV-TWA	USA	"5 ppm TWA" As Phenol [108-95-2]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Phénol (108-95-2)	TWA	USA	"5 ppm TWA; 19 mg/m ³ TWA" As Phenol [108-95-2]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	1000 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	200 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	250 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TWA	USA	400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-STEL	USA	400 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

Fiche de Données de Sécurité

Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-TWA	USA	200 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TWA	USA	"400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA" As Isopropyl alcohol [67-63-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-STEL	USA	"400 ppm STEL" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-STEL	USA	"400 ppm STEL" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TWA	USA	"400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA" As Isopropyl alcohol [67-63-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

8.2. Contrôles de Exposition

Contrôles d'Ingénierie: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Un système d'échappement localisé et/ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous la limite d'exposition atmosphérique.

Protection Respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si la limite d'exposition est dépassée, un masque respiratoire complet avec cartouche de vapeur organique peut être porté.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si la limite d'exposition est dépassée, un masque respiratoire complet avec cartouche de vapeur organique peut être porté. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide rouge foncé

État Physique: liquide

Odeur: Données non disponibles

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de Fusion / Congélation: Données non disponibles

Point d'Ébullition Initial / Plage: Approximativement 100°C - Approximativement 100°C

Point de Rupture: Données non disponibles

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: Données non disponibles

Solubilité: miscible

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Combustibles puissants, Hypochlorite de Calcium, chaleur

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

Mortel par inhalation Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, Oral, Rat : (Méthanol) 5628 mg/kg, (Phénol) 317 mg/kg, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de dose létale ; (Éthanol) 7060 mg/kg, effets respiratoires notés. DL50, Inhalation, Rat : 316 mg/m³ (phénol), détails sur les effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale. DL50, Cutanée, Rat : 669 mg/kg (Phénol), comportemental, rein, uretère, vessie, effets cutanés notés. Analysé comme étant tumorigène.

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Fiche de Données de Sécurité

Cancérogénicité:

Peut provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

Risque avéré d'effets graves pour les organes. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS d'exposition: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Consulter un médecin en cas de malaise. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

N'est pas applicable.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

Fiche de Données de Sécurité

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Phénol (CAS # 108-95-2): "1000 lb EPCRA RQ" As Phenol [108-95-2]

Phénol (CAS # 108-95-2): "500 lb lower TPQ; 10000 lb upper TPQ" As Phenol [108-95-2]

Phénol (CAS # 108-95-2): EPCRA RQ de 1000 lb

Phénol (CAS # 108-95-2): 500 lb TPQ inférieur; 10000 lb supérieur TPQ

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisation de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Phénol (CAS # 108-95-2): "1000 lb final RQ; 454 kg final RQ" As Phenol [108-95-2]

Phénol (CAS # 108-95-2): QR final de 1000 lb; 454 kg final RQ

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): QR final de 5000 lb; 2270 kg final RQ

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiqu

Phénol (CAS # 108-95-2): "1.0 % de minimis concentration" As Phenol [108-95-2]

Phénol (CAS # 108-95-2): 1,0 % de concentration de minimis

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "1.0 % de minimis concentration" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 1,0 % de concentration de minimis

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "1.0 % de minimis concentration (only if manufactured by the strong acid process, no supplier notification)" As Isopropyl alcohol [67-63-0]

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Concentration de minimis de 1,0% (seulement si fabriqué par le procédé à l'acide fort, pas de notification du fournisseur)

Fiche de Données de Sécurité

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Phénol (CAS # 108-95-2): "Extraordinarily hazardous" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): Extraordinairement dangereux
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "Carcinogen; Extraordinarily hazardous" As C.I. Basic Red 9 monohydrochloride [569-61-9]
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): Cancérogène Extraordinairement dangereux
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): tératogène
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Phénol (CAS # 108-95-2): "Environmental hazard" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): "Present" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): Danger environnemental
Phénol (CAS # 108-95-2): Présent
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethanol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Environmental hazard" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Danger environnemental
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Environmental hazard" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As Isopropyl alcohol manufacture (strong-acid process) [RR-00068-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Danger environnemental
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Substance dangereuse spéciale
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]
eau (CAS # 7732-18-5): Présent

Fiche de Données de Sécurité

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Phénol (CAS # 108-95-2): "mutagen" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): "SN 1487 500 lb TPQ" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): "sn 1487" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): mutagène
Phénol (CAS # 108-95-2): sn 1487
Phénol (CAS # 108-95-2): SN 1487 500 lb TPQ
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "carcinogen" As C.I. Basic Red 9, monohydrochloride [569-61-9]
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "sn 3239" As C.I. Basic Red 9, monohydrochloride [569-61-9]
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): cancérigène
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): sn 3239
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogen; inflammable - third degree; mutagen; teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "sn 0844" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): cancérigène; inflammable - troisième degré; mutagène; tératogène
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): sn 0844
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "flammable - third degree; teratogen" As Methyl alcohol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "SN 1222 500 lb TPQ" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "sn 1222" As Methyl alcohol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): inflammable - troisième degré; tératogène
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): sn 1222
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): SN 1222 500 lb TPQ
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "flammable - third degree" As Isopropyl alcohol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "SN 1076 500 lb TPQ (manufacturing - strong acid process only)" As Isopropyl alcohol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "sn 1076" As Isopropyl alcohol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): inflammable - troisième degré
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): sn 1076
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): SN 1076 500 lb TPQ (fabrication - procédé à l'acide fort seulement)

15.8. Proposition de la Californie 65

Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "3 µg/day NSRL" As C.I. Basic Red 9 monohydrochloride [569-61-9]
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "carcinogen, 7/1/1989" As C.I. Basic Red 9 monohydrochloride [569-61-9]
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): 3 µg/jour NSRL
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): cancérigène, 7/1/1989
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogen, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse); carcinogen, 4/29/2011" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): carcinogen, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse); carcinogen, 4/29/2011
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "developmental toxicity, 3/16/2012" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): toxicité pour le développement, 3/16/2012

Fiche de Données de Sécurité

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Phénol (CAS # 108-95-2): "Present" As Phenol [108-95-2] (DSL)
Phénol (CAS # 108-95-2): Présent (LIS)
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "Present (CEPA, subsection 81(3) applies)" As C.I. Basic Red 9 [569-61-9] (DSL)
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): Present (CEPA, subsection 81(3) applies) (DSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethyl alcohol [64-17-5] (DSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (LIS)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (NDSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methyl alcohol [67-56-1] (DSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (LIS)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (NDSL)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As Isopropyl alcohol [67-63-0] (DSL)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent (LIS)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent (NDSL)
eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Water [7732-18-5] (DSL)
eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Phénol (CAS # 108-95-2): "Present (ACTIVE)" As Phenol [108-95-2]
Phénol (CAS # 108-95-2): Present (ACTIVE)
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "Present (ACTIVE)" As Benzenamine, 4,4'-[(4-imino-2,5-cyclohexadien-1-ylidene)methylene]bis-, hydrochloride (1:1) [569-61-9]
Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): Present (ACTIVE)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present (ACTIVE)" As Ethanol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Present (ACTIVE)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present (ACTIVE)" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Present (ACTIVE)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present (ACTIVE)" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Present (ACTIVE)
eau (CAS # 7732-18-5): "Present (ACTIVE)" As Water [7732-18-5]
eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

Fiche de Données de Sécurité

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Phénol (CAS # 108-95-2): "203-632-7" As Phenol [108-95-2]

Phénol (CAS # 108-95-2): 203-632-7

Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): "209-321-2" As 4,4'-(4-Iminocyclohexa-2,5-dienylidene)méthylène)dianiline hydrochloride [569-61-9]

Fuchsin de base (CAS # 569-61-9): 209-321-2

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "200-578-6" As Ethanol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 200-578-6

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 270-649-4

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "200-659-6" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 200-659-6

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 270-649-4

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "200-661-7" As Propan-2-ol [67-63-0]

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): 200-661-7

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): 270-649-4

eau (CAS # 7732-18-5): "231-791-2" As Water [7732-18-5]

eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Mortel par inhalation Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Un traitement spécifique est urgent (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Fiche de Données de Sécurité

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

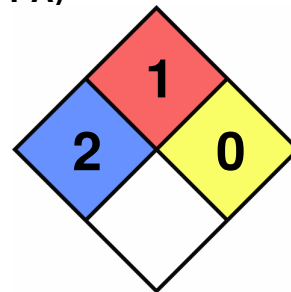
Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 2
Inflammabilité: 1
Réactivité: 0
Danger Spécial:



16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2025-01-30

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.